

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel le lundi 7 octobre 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**88, rue Vachon (lot 5 449 080 du cadastre du Québec)**

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Un coefficient d'emprise au sol de 16.27 %, représentant une superficie de 64.85 mètres carrés, afin de permettre l'agrandissement de la résidence alors que l'article 517 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une emprise au sol totale du bâtiment principal et des bâtiments accessoires maximale de 15 %;
- La construction d'une galerie à une distance de 1.04 mètre de la ligne latérale droite alors que l'article 520 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une distance latérale minimale de 3 mètres.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 4 octobre 2024, 16h30 par les moyens suivants :**

par courriel :  
[urbanisme@adstock.ca](mailto:urbanisme@adstock.ca)

par courrier :  
À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 17 septembre 2024.

La directrice générale,

(Signé)

---

Julie Lemelin

